

AVIS PUBLIC
(article 109.3 LAU)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 26-174

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AJOUTER UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE À MÊME UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE

Aux termes de l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, je donne avis de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement dont le titre apparaît ci-haut.

2. Résumé :

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme 18-942 en vue :

- Dans le secteur du boulevard du Sacré-Cœur Nord, remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte par une aire d'affectation industrielle.

S'il y a des plans (avant /après) les insérer ici".

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 juillet 2026, à compter de 16 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien (1209, boulevard du Sacré-Cœur), 3^e étage (salle du conseil). L'objet de cette assemblée est de donner des explications sur les modifications qui seront apportées par ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, un représentant du conseil expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

4. Une copie du projet de règlement concerné peut être consultée sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements en projet.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 17^e jour de juin 2026.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 25 juin 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 26-174 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 25^e JOUR DE JUIN 2026.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 25 JUIN 2026.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE